



8 avril, 2008

Au Parti libéral du Canada,

Nous sommes préoccupés des récentes déclarations faites par le Parti libéral aux médias sur le rôle du Canada dans le retrait de mentions de l'eau et de l'assainissement comme droits de la personne dans une résolution présentée par l'Allemagne et l'Espagne au Conseil des droits de l'homme à Genève.

Le critique du Parti libéral en matière d'eau, Francis Scarpaleggia et le critique de l'environnement David McGuinty ont tous deux dit aux médias que l'appui au droit à l'eau pourrait forcer le gouvernement canadien à exporter de l'eau aux États-Unis.

Cet énoncé est faux. La reconnaissance du droit à l'eau ne nuit en rien au droit d'un pays de disposer de ses propres ressources hydriques. La résolution présentée au Conseil des droits de l'homme indiquait clairement que sa portée était locale et nationale et soulignait la nécessité de ne pas traiter de questions transfrontalières liées à l'eau.

Le Canada a reconnu le droit à la nourriture et à la santé depuis qu'il a signé le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels en 1976. Le Canada n'a pas été obligé pour autant à partager ses importantes réserves de céréales avec des pays en période de pénurie en raison du droit à la nourriture. Il n'a pas non plus été tenu de fournir des soins de la santé aux 47 millions d'Américains qui n'ont pas d'assurance médicale. De plus, la définition du droit à l'eau des Nations Unies ne comprend que l'eau utilisée à des fins domestiques de base comme boire, nettoyer et se laver, ce qui ne représente que 5 % de l'eau utilisée. Ainsi, les fermiers, l'industrie de l'eau embouteillée, les investisseurs et ceux qui veulent arroser leur pelouse ou laver leur automobile ne peuvent exiger de l'eau en tant que droit de la personne.

C'est avec plaisir que nous constatons que le Parti libéral reconnaît que l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) rend le Canada vulnérable à l'exportation en vrac de l'eau. L'ALENA considère l'eau comme un produit échangeable, ce qui signifie que si une province permettait l'exportation commerciale de l'eau, il serait très difficile d'en endiguer le flot. L'entente considère aussi l'eau comme un investissement, ce qui donne aux entreprises américaines de l'eau le droit d'intenter des actions en dommages-intérêts contre le gouvernement canadien s'il venait à changer les règles du jeu et essayait de revendiquer le contrôle sur les eaux canadiennes utilisées par les entreprises américaines. Nous croyons que l'eau devrait être retirée de l'ALENA et nous appuyons toute politique en ce sens.

L'ALENA n'est pas la seule menace qui pèse sur l'eau canadienne. Les États-Unis ont fait des pressions auprès du gouvernement canadien pour exporter de l'eau en vrac en vertu du Partenariat nord-américain sur la prospérité et la sécurité; le Parti libéral a d'ailleurs publiquement reconnu cette menace.

Plutôt que de renforcer les revendications des entreprises à l'eau, la reconnaissance du droit à l'eau comme droit de la personne remettrait ces revendications en question. Le gouvernement canadien devrait affirmer que l'eau est un droit de la personne qui doit être géré en tenant compte des générations de Canadiens actuelles et futures. Le Canada serait alors en meilleure position pour répondre aux menaces que l'ALENA représente à l'eau du Canada.

La position du Canada fait fi de la lutte de millions de personnes marginalisées à travers le monde pour l'accès de base à l'eau et à l'assainissement. Les maladies liées à l'eau insalubre et au manque d'assainissement tuent au moins 5 000 enfants de moins de cinq ans par jour.

Dans des pays comme l'Inde, le Kenya, l'Afrique du Sud et l'Uruguay, les habitants des bidonvilles, les autochtones et les femmes des campagnes se mobilisent pour réclamer de leur gouvernement l'accès à l'eau et à l'assainissement. La reconnaissance internationale de l'eau et de l'assainissement comme droits de la personne est un outil de revendication important pour eux. La dernière chose qu'ils veulent entendre, c'est le Canada – un pays qui jouit d'une bonne réputation internationale – s'opposant avec véhémence au droit à l'eau et à l'assainissement.

Le Canada s'oppose peut-être au droit à l'eau et à l'assainissement par prudence mal avisée, mais ce sont un milliard de personnes qui n'ont pas accès à l'eau potable et plus de 2,6 milliards de personnes qui n'ont pas accès à une toilette qui en feront les frais. Une approche plus éclairée verrait le gouvernement canadien proposer que le Conseil des droits de l'homme confirme que le droit à l'eau n'oblige pas à l'exportation de l'eau.

Nous tenons à souligner en terminant que les États-Unis et le Canada sont les seuls pays à s'opposer officiellement au droit à l'eau aux Nations Unies. Quoique les États-Unis ne soient pas membres du Conseil des droits de l'homme, ils ont relayé plusieurs des objections canadiennes à la résolution. La position du Canada l'isole donc sur l'échiquier mondial. Le Canada fait aussi preuve de mauvaise foi puisqu'il a déjà signé les déclarations des Nations Unies en 1994 et 1996 qui reconnaissaient l'accès à l'eau et à l'assainissement comme faisant partie du droit à un niveau de vie suffisant.

Nous demandons donc au Parti libéral de modifier sa position sur le droit à l'eau et à l'assainissement afin de résoudre de façon efficace la crise de l'eau au Canada et à travers le monde.

Maude Barlow
Présidente
Conseil des Canadiens

Ashfaq Khalfan
Coordonnateur, Programme de droit à l'eau
Centre on Housing Rights and Evictions